



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 7 septembre 2023 à la Délégation du Roannais

Présents : Thierry DELOLME – Jean-Marc ALLEGRE – Yvonne ARGAUD – Fabrice BERTHON – Martin BOUCHET – Mohammed BOUGUERRA – Charles BOULOGNE – Alain CABERLON – Chantal DEGOULANGE – Marie-Pierre FOLLEAS – Jean-Louis FOREST – Patrick GADEYNE – Claudette JEANPIERRE – Marc MORETON – Sylvie ODIN – Jean-Paul PETIT – Didier ROTA – Michel TEIL – Habib TOUNSI – Francis VIDRY. Soit 20 membres présents.

Absents excusés : Michel BARSOTTI – Paul BRIDEAU – Serge FOURNY – Gérard LAJOIE – Henri OLAGNIER – Maurice PELISSIER – Ludovic PUPIER – Pascal REBAUD – Antonio RODRIGUES – Christian THETIER. Soit 10 membres absents excusés.

Assistent à la réunion : J Louis COÏA (directeur Administratif) – William VALLAS (commission Technique)

Ouverture de la séance à 18h40

Suite à un refus d'approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 8 juin 2023 par la présidente de la commission Féminine, Yvonne Argaud, un amendement s'impose. En effet, la commission féminine avait bien adressé leur règlement à la date demandée par la commission des règlements contrairement aux dires de M. Marc Moreton, visiblement pas sur la boîte escomptée. La rédaction de ces règlements reste donc à finaliser.

Informations du Président

Le Président salue la présence de Chantal Dégoulange, convalescente, et de Fabrice Berthon parti s'expatrier quelques semaines dans les îles françaises pour raison professionnelle !

La réunion commence par un débat sur le fonctionnement des règlements sportifs à modifier et, ou, à proposer. Jean-Louis Coïa précise que tous ces dysfonctionnements imposent de nouvelles méthodes de travail et d'organisation. Tous les textes règlementaires, en rapport avec les règlements sportifs, sans exception, doivent être officialisés par la Commission des Règlements, sous l'autorité de M. Marc Moreton et ensuite remis au secrétariat pour publication.

• Opération « mini-but »

Durant la période estivale, la FFF a présenté ses projets dont l'opération « mini-but ».

La LFA (Ligue de Football Amateur) a prélevé une partie de la somme allouée au financement du FAFA pour subventionner cette action.

Répartition de la contribution

FFF : 50%

Ligues : 15% (un montant avoisinant les 100000 € pour la Ligue Auvergne Rhône-Alpes)

Districts : 15% (un montant avoisinant 15400 € pour le District de la Loire de Football)

Clubs : 20%

Pour l'instant, pas plus d'informations transmises. Le projet reste flou, avec beaucoup de questions sans réponse, notamment sur la fabrication, le matériel, le retour des clubs, donc le nombre de cages à commander.

Election du nouveau président du Collège des Présidents de districts

Sur une liste composée de trois candidats : M. Mathieu Rabby, président du District des Pyrénées-Atlantiques, a été élu.

Ce collège regroupe l'ensemble des présidents de districts en exercice.

Formation arbitre assistant bénévole pour les compétitions Ligue

L'ancienne ligue d'Auvergne demande que les Arbitre Assistants (A.A) non officiels puissent lever le drapeau pour signaler le « hors-jeu » dans les compétitions jeunes de Ligue.

Si les districts de l'ex-ligue Rhône-Alpes restent dubitatifs sur le principe, des formations ont été proposées cet été, avec un retour des clubs ligériens pratiquement nul...



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Recrutement du CTDA (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage), Benoît Chandelier

Benoît Chandelier a signé un contrat sur un temps partiel de 650 heures à l'année, ce qui devrait couvrir l'essentiel de nos besoins en formation de la CDA (Commission des Arbitres).

Sur le site du District de la Loire, le président de la Commission des Arbitres a publié le profil de la nouvelle recrue.

Recrutement d'une ETD (Equipe Technique Départementale)

La candidature de Mme. Justine Merle a été retenue à l'unanimité, au mois de juin, sur cinq personnes convoquées pour un entretien.

Elle a signé un contrat sur un temps partiel de 500 heures à l'année, qui débute à partir du 15 août 2023.

La répartition de sa tâche se planifie en deux secteurs :

- présence sur les actions de terrain, au vu de son expérience en football féminin
- une heure par semaine au sein de la Commission Féminine, pour y apporter de l'aide et de nouvelles idées.

Opération « Ballon Futsal », destination foot en milieu scolaire (déstockage FFF)

La FFF a réparti dans chaque district certains produits « Nike », compte-tenu de l'accumulation de ces équipements non utilisés en raison de la période « Covid-19 ».

Sébastien Manceau s'occupe de gérer l'affaire. Une distribution devrait se faire en milieu scolaire pour remercier les écoles qui mettent en place des cycles sur le « foot à l'école », ce qui permet aussi de sensibiliser l'Education Nationale.

Travaux au siège du District de la Loire

Suite aux intempéries, un état des lieux a été réalisé. Il ressort de cette analyse qu'un remplacement des volets et des travaux d'étanchéité sont à programmer. L'assurance prend en charge le montant total des réparations, sous la houlette de Jean-Pierre Gonthier.

Retours de J Louis Coïa – Période de transition avec Frédéric Bouteille et lancement chaotique de la saison avec le nouveau logiciel « compétition »

J.L. Coïa insiste sur le fait qu'il succède à Frédéric Bouteille et ne possède pas sa maîtrise de toute la gestion du DLF, du moins pour l'instant.

Avec le nouveau logiciel « compétition », les conditions de travail sont difficilement gérables : beaucoup d'attente, perte de temps, une situation infernale.

Une réunion d'information a eu lieu à la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes, sans résultat probant.

Ce « bug » informatique se répercute sur l'absence de licences, les désignations des officiels, les changements de match, d'horaire, etc... : le travail devient quasiment impossible.

Les collègues des Présidents de Ligues et de Districts ont interpellé le président de la FFF, Philippe Diallo, sur les problèmes informatiques rencontrés depuis plusieurs semaines.

A qui la faute ? Le problème vient du fait que la FFF a régulièrement rajouté des modules dans « Foot2000 », et le programme est devenu, au fil du temps, trop lourd, pour un langage informatique obsolète.

Tous ces dysfonctionnements entraînent des retards pour débiter la saison. Les bénévoles, les salariés accusent le coup et encaissent les dommages collatéraux. Tous ces « bugs » inexpliqués provoquent une incompréhension aux sein du District mais également dans les clubs.

J.Louis Coïa demande aux membres des commissions, plus de rigueur et de vigilance pour essayer de pallier ces difficultés. Il les remercie face à cette situation indépendante de sa volonté, afin d'éviter un surcroît de travail, pour vous les bénévoles, et pour nous les salariés.

Il en profite pour exprimer une réflexion sur le fonctionnement du District de la Loire, avec pour but d'essayer de travailler ensemble et différemment.

Réflexion sur le fonctionnement de la Commission de Discipline du District

Le président demeure inquiet au sujet de cette commission qui s'amenuise au fil du temps. Un besoin de renforcement et de compétence s'impose. La rédaction des procès-verbaux est particulièrement chronophage et, malgré l'implication remarquable d'Habib Tounsi, il s'interroge sur les mesures à prendre pour sécuriser cette tâche. Il invite les membres du Comité de Direction à réfléchir sur la création d'un demi-poste, afin de garantir la continuité de ce service stratégique pour le bon fonctionnement du District.



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Achat de deux « GOPRO »

Livraison du matériel incomplet. Des pièces manquent (adaptateurs, prises, cartes mères). Le président demande à la Commission de Prévention d'établir une liste des éléments non livrés et de se rapprocher du service administratif, afin de déclencher une commande.

Choix dotation « Nike » des bénévoles du District

La plate-forme « footamateur » permet de consulter une liste d'articles utilisés exclusivement en club (tenue de match – tenue d'entraînement – tenue de sortie – tenue d'arbitre - équipement). Le choix reste limité d'où la difficulté de satisfaire les bénévoles.

Projet « Foot Adapté » : tour d'horizon (Carlos Acosta)

Carlos Acosta a intégré le District de la Loire depuis plus de 6 mois. Il s'est déplacé dans toutes les associations qui traitent du handicap sur le département.

Une réunion de synthèse se déroulera courant octobre 2023, dans un lieu à déterminer, pour décortiquer les informations récoltées sur le sujet.

L'objectif de cette opération consiste à rapprocher les structures spécialisées et nos clubs pour favoriser l'inclusion. Le District de la Loire peut aider à développer ce projet fort et ambitieux.

La Commission Technique sera associée au projet, notamment par le biais de la formation des éducateurs spécialisés.

Assemblée Générale Financière 2023

Vendredi 24 octobre 2023 (à confirmer) – lieu (à fixer)

- Soit en distanciel
- Soit en présentiel

Information du Président de la Délégation du Roannais

Visite de l'éventuel nouveau siège de la Délégation

Le cabinet médical, situé au sein de la copropriété accueillant le siège de la Délégation du Roannais, souhaite s'agrandir et se montre prêt à faire une offre de rachat de nos locaux. Parallèlement, nous avons l'opportunité d'acquérir un bâtiment de 500 m², fonctionnel, situé au cœur de Roanne, sur trois niveaux, avec un parking de 15 places, ce qui correspond aux besoins de la Délégation.

Les membres du Comité de Direction donnent « délégation » à Francis Vidry et J. Marc Allègre pour engager les premières démarches. Si les conditions de vente sont correctes, le président Thierry Delolme propose de provoquer un Comité de Direction afin de visiter le bien et donner un avis favorable ou non du Comité Directeur. En fonction de l'avis rendu par les membres, une présentation sera faite devant les clubs, à l'occasion de notre prochaine Assemblée Générale Financière. Les représentants des clubs seront amenés à valider cet achat. S'agissant de l'acquisition d'un bien, une Assemblée Générale en présentiel s'impose.

Centenaire de la Délégation

Compte tenu des possibilités de locations et de leurs coûts, il n'est pas envisagé d'inviter tous les clubs ligériens, mais de se restreindre aux clubs du secteur roannais. Le budget est en cours d'évaluation ; la date retenue est celle du vendredi 14 juin 2024.

Composition des commissions

- Mise à jour du listing des membres : téléphone et adresse électronique

Deux commissions ont répondu

- Intégration de M. Souhil Manesridans la Commission des Jeunes : une réussite car il s'agit d'une personne compétente, selon Charles Boulogne, le président de la commission.

Candidature de membres



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Saïd Intidam : cette personne vient du District du Rhône et devrait intégrer la Commission de Discipline du District, à partir de la saison 2023-2024.

Léo Dussud : intègre la sous-commission des Jeunes Arbitres, à partir de la saison 2023-2024, au sein de la Délégation du Roannais.

Luis Martin : intègre la Commission de Discipline, à partir de la saison 2023-2024, au sein de la Délégation du Roannais.

Départs des commissions

Yann Dussud : quitte la sous-commission des arbitres de la Délégation du Roannais

Cécile Brousset : quitte la Commission Féminine du District

Georges Forti : quitte la Commission des Jeunes du District

Philippe Guillot : quitte la Commission de Discipline, mais devrait intégrer une autre commission

Taoufik Ooaamari : quitte la Commission des Jeunes pour se consacrer à la planification des terrains.

Candidatures - Délégué de District

Gérard D'Angelo – Jean-Jacques Granjon – Souhil Manesri – Bernard Mourbrun – Alain Paratcha

Le président de la Commission des Délégués, Francis Vidry, convoquera, courant septembre 2023, les candidats délégués pour les accompagner et procéder à leur évaluation (production écrite, rapport de match).

Point sur le lancement de la saison du Pôle Sportif

Championnats jeunes : nouvelles catégories et accessions en Ligue Auvergne - Rhône-Alpes

U14

Une poule de 12 équipes

Le premier de la poule monte en U15 R2

U15

D1 : une poule de 12 équipes

D2 : deux poules de 12 équipes, dont une poule gérée par la Délégation du Roannais

D3 : dix poules de 6 équipes pour la première phase

Le premier de la poule D1 monte en U16 R2

Début du championnat fin septembre pour la D3

U17

D1 : une poule à 12 équipes

D2 : une poule à 13 équipes

Le premier de la poule D1 monte en U18 R2

U18

D1 : une poule à 12 équipes

D2 : deux poules à 12 équipes, dont une poule gérée par la Délégation du Roannais

D3 : cinq poules secteur Loire Sud + trois poules gérées par la Délégation du Roannais, soit 8 poules au total pour la première phase.

Il reste une interrogation sur le processus de montée en U20 R2 : par une accession directe ou, comme prévu actuellement, par un éventuel barrage. Le 18 septembre, une réunion de la CRS (Commission Régionale Sportive) se déroulera dans le département du Rhône, pour une clarification sur les montées, même si la décision finale reste du ressort du Conseil de Ligue.

Toutefois, la saison passée, trois Districts de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes ont refusé la montée en U20 R2, ce qui nous laisse un bon espoir.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Commission féminine

Une réunion de début de saison des catégories jeunes (U13 F – U15 F – U18 F) s'est déroulée le jeudi 14 septembre, au siège du District, avec la collaboration de William VALLAS.

Point sur le lancement de la saison du « Pôle Règlementaire »

Appel du club de Chambéon-Magneux au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif)

Le bureau du club a retiré son appel, suite au maintien de son équipe en D1

Mise à jour des textes règlementaires

1. Championnat Féminin Seniors à 8 : Création d'un troisième niveau, avec une poule Nord et une poule Sud, pour la saison 2023-2024, ce qu'impose un avenant au règlement existant. En effet, compte tenu de l'instabilité des engagements dans cette catégorie, la commission doit, à chaque saison, adapter ses règlements. C'est encore le cas cette année, d'où une validation par le Comité de Direction et non par l'Assemblée Générale de fin de saison.

2. Catégorie U18 Féminine Interdistricts : quel règlement à adopter : règlement régional ou départemental ?

S'agissant d'une compétition régionale, même si elle est gérée, en partie, par le DLF, il revient à la Ligue d'en fixer les modalités.

Le président de la Commission Féminine de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes, M. Anthony Archambaud, va faire une proposition en ce sens, au bureau du Conseil de Ligue. Il a également envoyé une proposition pour les poules « U18 F interdistricts » que William VALLAS a réceptionné en y apportant les corrections requises, par rapport aux distances kilométriques.

Le président, Thierry Delolme, rappelle que les commissions peuvent soumettre une ébauche de règlement, mais qu'il appartient à la Commission des Règlements d'amender et de valider les textes, sous l'autorité de M. Marc Moreton, chargé du « Pôle Règlementaire ». Par ailleurs, il s'étonne que les règlements ne soient pas encore à jour sur le site du District, et il demande expressément à M. Moreton de valider la mise à jour de tous les textes issus des assemblées fédérales, régionales et départementales, dans les meilleurs délais.

Retour sur les appels disciplinaires en Ligue Auvergne - Rhône-Alpes

Le président s'étonne que la Commission d'Appel de Ligue nous déboute sur autant de dossiers. Sur 11 dossiers, un seul a été confirmé ! Une réunion devrait avoir lieu avec la Commission Régionale d'Appel pour faire le point sur cette situation.

Confirmation des sanctions du barème disciplinaire, suite à des faits imputables au public

Rajout d'un volet au barème disciplinaire du District de la Loire, voté le 22 septembre 2022 par le Comité de Direction. Avis favorable du Comité de Direction.

Règlementation concernant les fumigènes

L'usage d'engins pyrotechniques est extrêmement dangereux et interdit.

Le président s'engage à formuler une procédure et l'envoyer aux clubs. Contrairement à la procédure visant les propos ou manifestations à caractère raciste, homophobe ou autres, la rencontre ne sera pas interrompue systématiquement et/ou définitivement, sauf en cas de mise en danger imminente et avérée, mais fera plutôt l'objet d'une amende fixée à 100€ par fumigène.

Dossiers disciplinaires concernant l'attitude du public – rencontres ASA / PSM et ASA / St Ferréol d'Auroure

Le président du DLF exprime sa déception et son mécontentement, suite aux décisions prises par la Commission de Discipline concernant ces deux rencontres.

En raison de rapports insuffisamment précis et probants, relatant l'intégralité et la réalité des faits, la Commission de Première Instance n'a pas pu formuler les sanctions adaptées.

Le délai d'appel par le Comité Directeur de 7 jours étant dépassé, il n'est donc pas possible d'interjeter un appel. Le président demande la plus grande vigilance à l'égard de ce type de comportements.



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Questions diverses

Appel du club St Charles-Vigilante

La Commission d'Appel doit se réunir prochainement pour traiter le dossier.

Finale Féminine Séniors à 8

La Commission d'Appel de Ligue a confirmé les décisions concernant l'issue de la rencontre, et a ainsi validé la décision d'annuler la finale.

Bilan financier

Le trésorier général nous fait part d'une somme excédentaire pour un montant de 15 000 €, voire un peu plus, en fonction des dernières écritures.

Appel de la décision du Tribunal des Prud'hommes de Saint-Etienne par M.Rabir NASS planifié pour le mardi 26 septembre à Lyon.

Club de L'Horme

Le président Delolme fait état de la situation particulière de ce club : malgré la réussite aux examens d'un nombre suffisant d'arbitres, mais ceux-ci n'ayant pas ou peu arbitré, le club se retrouve en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage. Durant cet été, de nombreux échanges téléphoniques n'ont pas permis de statuer favorablement pour le club... T. Delolme demande de clarifier la situation et, tout en veillant à respecter les règlements en vigueur, de bien vouloir prendre en considération tous les éléments du dossier.

Vote électronique à l'A.G. de fin de saison

Refus catégorique du président : « le coût de ce type de prestation, entre 3000 et 5000€, n'apporte globalement rien. Il revient au District de préparer les vœux à l'occasion des réunions de secteur, pour avoir des avis tranchés de la part des représentants de club. Dans le cas où un texte recueillerait un avis très partagé, il est plus raisonnable de le reprendre en pleine concertation avec les clubs, plutôt de se retrouver avec un vote, au 10ème près, qui ne répondrait qu'à la moitié des clubs, avec, finalement, deux camps qui s'opposent. »

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 21h25.

La Secrétaire de séance,

Marie-Pierre FOLLEAS

Le Président du DLF,

Thierry DELOLME